

Gerpennes, le 09 février 2023

Chers parents,

Lors de chaque voyage scolaire, quelques documents administratifs sont à remplir. Voici donc ceux qui concernent le voyage rhéto de cette année. Nous vous demandons de bien vouloir rendre les documents complétés **au plus tard le vendredi 17 mars 2023** (chaque élève le rendra à son professeur de mathématiques, les élèves de 6^{ème} A à monsieur Nanni).

1. Dans le but de faire de ce voyage un moment privilégié de détente, d'enrichissement culturel et d'épanouissement personnel, nous tenons à vous informer que **le règlement d'ordre intérieur du Collège reste d'application**. Toutefois, les GSM sont autorisés. A ce sujet, vous trouverez ci-joint une **annexe 1** au règlement (que votre enfant doit garder).
2. Veuillez aussi remplir **la fiche médicale confidentielle** ci-jointe (voir **annexe 2**)
3. Une séance d'informations concernant le voyage rhéto aura lieu le **jeudi 23 mars en début de soirée** dans le réfectoire du collège. Vous y êtes conviés, ainsi que vos enfants. Une invitation plus précise vous parviendra très prochainement.
4. Lors du voyage, votre enfant devra avoir en sa **possession** :
 - sa carte d'identité (ou son passeport) et sa carte Européenne d'Assurance Maladie
 - une bonne paire de chaussures de marche et une veste de pluie et/ou parapluie
 - des vêtements sportifs et pratiques adaptés au programme
 - de la crème solaire
 - ses éventuels médicaments
 - un maillot de bain
 - deux essuies (piscine+ toilette)
 - un sac à dos pour les excursions de chaque jour
 - une gourde et une boîte à tartine
 - un petit déjeuner pour le car et un pique-nique pour le premier jour (dimanche 23 avril à midi)
 - un peu d'argent de poche (pour les boissons à table autres que de l'eau)
5. Comme mentionné dans le courrier reçu en septembre, **tous les repas sont inclus** dans le prix du voyage. Les seuls repas à prévoir sont ceux du dimanche 23 (matin et pique-nique du midi) et ceux du chemin du retour (le vendredi 28).
6. Les **numéros de téléphone des enseignants** seront donnés à votre enfant dans le car lors du départ. Ces numéros de téléphone doivent évidemment n'être utilisés qu'en cas d'urgence, rester **confidentiels et être effacés lors de notre retour**.
7. Veuillez compléter la fiche d'engagement ci-jointe (**annexe 3**) après en avoir pris connaissance attentivement et la remettre au professeur de mathématiques de votre enfants pour le vendredi 17 mars au plus tard.

8. En plus de ces deux annexes, nous demandons à chaque élève de rendre une photocopie recto-verso de sa carte d'identité.
9. Les élèves mineurs à la date du début du voyage doivent également nous faire parvenir une autorisation parentale pour quitter le territoire belge, validée par la commune.

En résumé, les documents à rendre avant le 17/03 sont

- Les annexes 2 et 3 complétées
- Une photocopie de la carte d'identité
- L' autorisation parentale pour les élèves mineurs

Les professeurs accompagnant le groupe seront au nombre de 9 :
Mesdames Dailly, Gérard, Ghesquière, Leclercq, Tobie ainsi que messieurs Bodart, Ghesquière, Nanni et Vynckier.

En espérant que ce voyage soit une source d'enrichissement culturel et social pour votre enfant, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Les professeurs responsables du voyage

ANNEXE 1 : LE REGLEMENT (à conserver)

VOYAGE RHETO (22-28 avril 2023)

- Le règlement d'ordre intérieur du collège reste d'application durant toute la durée du voyage.
- Le GSM peut être utilisé pour prendre des photos lors des activités ou durant le temps libre octroyé aux élèves. Il est évident que cet usage doit être judicieux et respectueux des autres (pas durant les repas, les explications données par un guide, etc)
- Aucun transport d'alcool ou de drogue ne sera toléré. En cas de doute sur la détention de substances illicites, les professeurs se réservent le droit de fouiller les sacs en présence des élèves.
- Concernant le car : chacun veillera à le laisser propre chaque fois qu'il en descendra. Il est interdit de fumer à l'intérieur de celui-ci ou de prendre des photos avec un flash. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.
- Concernant le logement : chacun veillera à respecter la quiétude des lieux. Aussi, il est strictement interdit de fumer dans les chambres (où des détecteurs de fumée sont installés).
- Tout non-respect du règlement et de son annexe entraînera des sanctions pouvant aller, en cas de faute grave (état d'ébriété, destruction de matériel, consommation de drogue, violence, vol à l'étalage, etc.) jusqu'à un retour anticipé aux frais des parents.

ANNEXE 2 - A remettre au professeur de mathématiques pour le vendredi 17 mars au plus tard

FICHE CONFIDENTIELLE

✓ Nom et prénom de l'élève :

✓ Classe :

✓ Date de naissance :

✓ Numéro de GSM de l'élève (s'il le prend durant le voyage) :

✓ Personne à contacter en cas de besoin :

- Numéro de téléphone de cette personne :

• la journée :

• le soir :

✓ Nom de votre mutuelle :

✓ En ordre de vaccination tétanos : non - oui - quand ?

✓ Groupe sanguin et facteur Rhésus :

✓ Allergies : oui non

Si oui, lesquelles ? (préciser)

.....
.....

✓ Régime alimentaire particulier - Intolérance(s) - Allergie(s) :

.....
.....

✓ Problèmes de santé (précautions à prendre) :

.....

✓ Médicaments à prendre :

✓ Allergie à certains médicaments ? non - oui - lesquels ?

.....

Date :

Signature :

ANNEXE 3: à remettre au professeur de mathématiques au plus tard pour le vendredi 17 mars

Je soussigné(e), _____ responsable légal(e) de

NOM : _____ Prénom : _____,

élève de la classe de : _____

Déclare avoir pris connaissance des informations de voyage suivantes et m'engage à en respecter les modalités.

- ✓ J'autorise mon enfant à participer au séjour et je m'engage (si ce n'est pas encore fait...) à régler le solde du voyage dès réception de la facture.
- ✓ Je m'engage à ce que mon enfant soit en ordre, au niveau des conditions sanitaires en vigueur, au moment du départ et pendant toute la durée du séjour .
- ✓ J'ai pris connaissance que le ROI est d'application durant toute la durée du voyage et que des sanctions peuvent être prises dans le cas où celui-ci n'est pas respecté (voir annexe 1)

Signature

